

L'assemblée générale du CAUE s'est déroulée cette année au Centre Eden de Cuisery et nous remercions le directeur et son équipe d'avoir mis à notre disposition la salle de conférence pour accueillir nos adhérents, venus nombreux nous questionner et nous soutenir.

L'année 2001 a été marquée par un événement important pour le CAUE, l'augmentation de la taxe départementale sur les permis de construire que les élus départementaux ont votée cette année. Fixée auparavant au taux de 0,15 %, elle est passée à 0,3 % à partir du 1er janvier 2002. Nous pouvons donc envisager l'avenir avec sérénité si le rendement actuel de cette taxe se poursuit dans les années à venir. Mais avant de bénéficier de cette ressource nouvelle qui ne sera effective que dans 18 mois, nous devons faire face cette année encore à quelques difficultés financières. Dans ce contexte, nous nous efforcerons de maintenir le meilleur niveau de prestations, en particulier en direction des communes qui nous sollicitent de plus en plus et que nous ne voulons pas décevoir.

Nous avons conscience que malgré nos performances, nous ne sommes pas toujours en mesure de répondre rapidement aux demandes. Nous présentons toutes nos excuses à ceux qui attendent beaucoup de nous et les prions de comprendre cette situation difficile que nous espérons passagère.

Cette année écoulée a également été marquée par le renforcement des relations entre le CAUE et les services du Conseil général, notamment le service de l'environnement et des équipements structurants, la direction de la communication et la direction de la culture. Elles se sont traduites par la réalisation de grandes actions de sensibilisation comme le guide d'interprétation des paysages *"D'un paysage... à l'autre"* et l'exposition *"Un regard sur l'architecture contemporaine"* inaugurée à l'espace Duhesme et destinée à voyager non seulement dans notre département mais peut-être aussi dans la région et à l'école d'architecture de Lyon. Nous avons également été sollicités pour une réflexion sur le village du patrimoine envisagé sur le site de Brancion en vue de la création d'une maison du patrimoine et de la conception d'un outil informatique de conseil architectural.

Comme nous l'annonçons lors de nos précédents conseils d'administration et assemblées générales, nous avons poursuivi le renforcement de nos missions en faveur des particuliers qui veulent construire. Nous avons ouvert en effet deux nouvelles permanences dans les subdivisions de l'Équipement de Tournus et Mâcon. Nous entretenons également des relations fortes avec le service départemental de l'architecture et du patrimoine pour échanger nos points de vue sur l'aménagement et favoriser la cohérence des conseils que nous produisons avec les architectes des Bâtiments de France.

Par tout ce travail effectué avec une équipe motivée et passionnée, par celui que nous avons engagé, nous voulons montrer que le CAUE est enclin à participer toujours plus activement au développement de notre département, à l'amélioration du cadre de vie de ses habitants, à la diffusion de tout ce qui fait sa richesse. Nous voulons aussi prouver aux pouvoirs publics et aux législateurs que les CAUE sont des instruments originaux, efficaces et que leur mode de financement doit contribuer à garantir un haut niveau de prestations pour mener à bien des missions de plus en plus étendues.

Jacques Garnier

Guide d'interprétation des paysages

Le 6 juin 2002, à la suite de notre assemblée générale, Monsieur le président du Conseil général, le docteur René Beaumont, et Monsieur le président du CAUE, Jean Girardon, ont présenté à la presse l'ouvrage "D'un paysage... à l'autre", le guide d'interprétation des paysages de Saône-et-Loire réalisé par le CAUE en collaboration avec Madame Nadine Vogel-Mordant, directrice du Service de l'environnement et des équipements structurants du département et Monsieur Patrick Lefeuvre, directeur du Centre Eden.

Après les allocutions des personnalités présentes, le contenu de l'ouvrage a été exposé par le CAUE au moyen de la projection d'un CD-Rom permettant de naviguer d'une page à l'autre, d'un dessin à l'autre, d'un paysage à l'autre.

Cet ouvrage, abondamment illustré, surtout destiné au grand public, mais plus particulièrement aux enfants ou aux enseignants, est maintenant en vente au Centre Eden et dans certains lieux touristiques du département.

Renseignements : SEES, Espace Duhesme du Conseil général
Tél. 03 85 39 56 71



Un petit bilan !

Voilà un an que j'ai rejoint l'équipe et puisque la région s'y prête, je dirais que le CAUE de Saône-et-Loire est au jeune architecte ce qu'un bon terroir est au vin : il le bonifie. Les missions du CAUE sont riches d'expériences.

Les conseils auprès des communes et des particuliers permettent un travail sur le terrain qui s'établit dans le contact et le dialogue avec chaque maître d'ouvrage et présentent des problématiques chaque fois nouvelles.

Aider à formuler les besoins, élaborer un programme, élargir le champ d'étude afin d'intégrer la demande à un projet de développement global et cohérent, préfigurent déjà une forme d'organisation, essentielle à l'émergence d'une architecture de qualité. Le projet commence bien en amont des premières lignes tracées sur un plan ! Aussi l'assimilation de ces étapes préalables est-elle fondamentale, que ce soit pour les maîtres d'ouvrage comme pour les maîtres d'œuvre.

Voilà pour l'enseignement, car travailler au CAUE, c'est aussi le plaisir de retrouver chaque matin une équipe toujours soudée et de bonne humeur !

Marjorie Lansaque



Guide de valorisation des paysages

Les missions d'un CAUE sont diversifiées ; son équipe de travail est pluridisciplinaire, intégrant collaborateurs et stagiaires d'horizons divers.

C'est dans cette dynamique qu'est né le "Guide d'interprétation des paysages de Saône-et-Loire" dont la publication a été rendue publique le 6 juin 2002 (cf. article ci-dessus). Fort de cette expérience réussie, mêlant l'ensemble des compétences des différents acteurs impliqués, l'idée d'une suite destinée à un plus large public s'imposait alors d'elle-même. Or, de l'idée à sa réalisation, il y a un grand pas ; mais, celui-ci est vite franchi quand les parties en présence s'entendent sur la répartition des tâches.

Le "passage à l'acte" est, depuis le mois de mai 2002, une réalité tangible dont les premières étapes doivent être ici explicitées : recherches documentaires et bibliographiques, assimilation des méthodes théoriques d'analyse de paysage, recensement des études liées au paysage déjà réalisées sur le département, prise de contact avec les réalités du terrain (évolutions sensibles notamment), établissement d'un plan préliminaire pour diriger le rendu final. Ces différentes phases et celles ultérieures devant, en outre, se succéder sans perdre de vue la relation entre les documents contemporain et futur (d'abord par leur mise en forme).

A son terme, ce travail aboutira ainsi à la publication d'un "Guide de valorisation des paysages de Saône-et-Loire" résolument tourné vers la mise en exergue de deux grands domaines du paysage : sa lecture physique, humaine, sensible -et sa dynamique- positive ou négative- sur les plans historique, contemporain et futur.

Avant de guetter la parution de ce nouvel opus paysager, le comité de pilotage du CAUE de Saône-et-Loire vous invite donc à observer votre paysage quotidien trop inaperçu, et, si vous le désirez, à lui livrer des éléments (expériences positives, caractères insolites, dégradations...) dans le but d'enrichir collectivement la rédaction du futur guide traitant de notre patrimoine commun.

Bruno Bissot

Salutations paysagères

ARCHITECTURE D'AUJOURD'HUI

ESPACE DUHESME

Mâcon (71)

Restructuration du bâtiment "Loire"

Maître d'ouvrage:
Conseil général de
Saône-et-Loire

Maîtres d'œuvre:
FONTANI/MEYNARD
(Paris)
Dominique PELONI



Le Conseil général de Saône-et-Loire projette la réalisation d'une cité administrative au cœur d'un parc arboré de 5 hectares, hérité du patrimoine militaire départemental. Cette pièce urbaine de grande dimension se situe en limite du centre historique de Mâcon. Le bâtiment "Loire" est le premier ensemble restructuré sur l'espace Duhesme.

Cette réalisation s'inscrit dans la perspective d'une reconversion harmonieuse du site privilégiant la conservation mesurée des bâtiments existants et la mise en valeur du parc paysager. Les cinq pavillons restructurés sont recouverts d'aluminium et soulignés horizontalement par des brise-soleil. Ils se développent sur deux niveaux et sont réunis par un vaste atrium couvert.

Cet espace fédérateur, ponctué de végétation, abrite l'accueil général du bâtiment et la cafétéria. Il irrigue efficacement les différents services par un jeu de passerelles reliées aux escaliers principaux situés entre les pavillons. Le plâtre perforé est utilisé pour l'ensemble des habillages intérieurs afin d'assurer une bonne correction acoustique de l'atrium.

Le plancher des passerelles et les habillages verticaux des escaliers et jardinières sont réalisés avec le même bois de "cumaru". La pile centrale de chaque escalier est marquée d'une couleur associée au repérage signalétique mis en place hors du projet.

Dans chaque bâtiment, les bureaux s'organisent en couronne autour d'un noyau concentrant les salles de réunion, les sanitaires et les locaux techniques. Ce dispositif régulier permet d'éclairer naturellement chaque poste de travail, sur les jardins extérieurs et sur l'espace intérieur paysager. L'atrium est coiffé largement par une verrière au profil ondoyant, offrant une ouverture sur le ciel et le paysage. Un soin particulier a été apporté à la régulation thermique afin d'offrir un espace tempéré au cœur de l'ensemble.

Olivier MEYNARD



Maître d'ouvrage:

Commune de
Romenay

Maître d'œuvre:

Pierre RATTEZ
architecte



Le bâtiment objet de la restructuration s'appelait “*la Grenette*” ; d'ailleurs, les anciens utilisent encore ce terme. C'était tout simplement le lieu où les agriculteurs de la région de Romenay venaient vendre leur grain. Sa localisation, de nos jours, dans le centre ville de Romenay lui donnait, avant la restructuration, un caractère particulier voire insolite.

Le bâtiment n'ayant plus son rôle originel, servait à des activités diverses (cantine, dépôt...). Compte-tenu de l'emplacement de la construction d'une part et de besoins en équipements socio-culturels d'autre part, la commune de Romenay a décidé d'engager une réflexion sur la possibilité de réaliser une salle polyvalente et une bibliothèque.

Ma première mission a donc été de traduire en terme de faisabilité économique le futur projet (surface disponible et estimation des travaux). À l'occasion des premiers entretiens avec les élus, je leur avais suggéré de conserver au bâtiment sa volumétrie générale simple par opposition à “l'ornementation” de l'hôtel de ville construit à la fin du siècle dernier en pierre taillée. D'où la proposition, en accord avec M. Louis LENORMAND, architecte, de réaliser une vêtue extérieure en bardage bois enveloppant le bâtiment.

Ce choix déterminant étant pris, l'aspect extérieur du bâtiment a été complété des interventions “contemporaines” : des ouvertures horizontales accompagnant le rythme du bardage et des portes dont la principale est signalée par un auvent en acier inoxydable et de forme “Art nouveau”. La couverture a fait l'objet d'une remise à neuf à l'identique.

La destination du bâtiment ayant changé du tout au tout, nous avons volontairement mis en œuvre, dans le volume intérieur, des matériaux contemporains : métal et béton, de même pour le mobilier (chaise Mourgue).

Pierre RATTEZ

